

CPF	FC	APP	VAE
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Conseil

RS n°5656 - Ministère de l'Agriculture -

## Présentation générale

Les utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers doivent détenir un certificat attestant de leur statut de professionnels utilisateurs, distributeurs ou conseillers. Les utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers doivent détenir un certificat attestant de leur statut de professionnels utilisateurs, distributeurs ou conseillers. Le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », mentionné dans le Plan Ecophyto 2+, d'une durée de validité de 5 ans, est un document national délivré à des personnes physiques qui : - Atteste de connaissances pour encadrer, appliquer des produits phytopharmaceutiques durant l'exercice d'une activité professionnelle - Permet à son titulaire de réaliser des opérations en lien avec les produits phytosanitaires pour lesquels le certificat a été établi dans les conditions déniées par le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011, modifié par le décret 2016-1125 du 11 août 2016

### Public concerné



- Salariés / Conseillers
- Conseillers Indépendants

Site accessible aux personnes à mobilité réduite  
Référente Handicap : [christelle.briteau@mfr.asso.fr](mailto:christelle.briteau@mfr.asso.fr)

### Objectif de formation

Obtenir le certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (CIPP) de la catégorie conseil.

### Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre, à partir de consignes données, des pratiques respectueuses pour l'utilisateur et pour l'environnement lors de l'utilisation et de la manipulation des produits phytosanitaires.
- Utiliser et manipuler des produits phytosanitaires sur une exploitation agricole en prenant en compte les risques environnementaux et sanitaires.
- Se protéger au mieux pour réduire les risques de contamination pour soi-même et pour les autres opérateurs.
- Mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la législation, depuis le stockage jusqu'à la gestion des effluents.

### Modalités d'inscription/ Délais d'accès

- Bulletin d'inscription à retirer auprès de la MFR
  - Possibilité de le demander par le [formulaire de contact](#) avec copie de la carte d'identité
- Accès à la formation sous 6 mois en fonction des sessions programmées.

### Prérequis

- Exercer dans la catégorie concernée

### Evaluation de l'action

TEST QCM à choix multiples individuel en ligne à la fin de la formation

### Suivi de l'action

- Emargements centre
- Bilan de fin de formation

### Formateur

- Michel SENIL

### Lieu

MFR du Libournais - 2 Tour Blanche -  
33230 LES EGLISOTTES  
MFR du Libournais - 29 rue Pierre  
Benoît - 33500 LIBOURNE

## Contacts

## Responsable de l'action

Laure RAYNAUD

Responsable formation Continue

05 57 69 51 58

[laure.raynaud@mfr.asso.fr](mailto:laure.raynaud@mfr.asso.fr)

# Contenu de la formation

## Module 1 : REGLEMENTATION et SECURITE ENVIRONNEMENTALE

- Prendre connaissance du contexte réglementaire de la formation.
- Connaître la réglementation vis-à-vis des produits pharmaceutiques.
- Utilisation des produits
- Dangers pour l'environnement : impacts, situations d'exposition aux dangers
- Prévention des risques
- Notions de zonage et préservation
- Pratiques visant à la protection de l'environnement et aménagements

## Module 2 : PREVENTION DES RISQUES POUR LA SANTE

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits.
- Mesures de prévention
- Identifier les situations à risques.
- Réduire les risques pour les êtres humains.
- Savoir intervenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- Se tenir informé

## Module 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES A L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

- Proposer des méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Produits du bio contrôle
- valuer comparativement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans une perspective d'utilisation
- Limitation des intrants dans un système de production.
- Adaptation à la culture viticole (programme opti-dose, IFV)
- Reconquête agronomique (utilisation des déjections animales, fumier, compost...).
- Utilisation des couverts végétaux, choix des variétés, précocité, culture de printemps et d'hiver, en zone vulnérable.

## Compétences

Acquérir des connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

- Réglementation et sécurité environnementale
- Prévention des risques pour la santé et sécurité
- Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives



## Durée

Module 1 : Réglementation et sécurité environnementale	9 heures
Module 2 : Prévention des risques pour la santé	6 heures
Module 3 : Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques	12 heures
Test QCM de validation	1 heure
TOTAL (au centre)	28 h (4 jours)

## Coût

700€ TTC/personne

## Validation

- Délivrance par la DRAAF du Certificat individuel « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques »
- Attestation de formation.

## Moyens pédagogiques

- Salle de cours, vidéo projection, animation de la formation par un formateur référent agréé
- Livret de formation

## Méthodes pédagogiques

Diaporama, retour d'expérience, étude de cas, mise en situation.

## Modalités pédagogiques

- Diaporamas illustrés, présentation d'outils Internet (sites e-phy, EcophytoPIC...),
- Analyse de documents (Bulletin de Santé du Végétal, fiches de données de sécurité, étiquettes, pictogrammes...),
- Mise en situation pratique (exercices, photos), vidéos

## Passerelles et débouchés

Non concerné

## Alternance : Non Concerné

## Dates : A définir

# MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

[www.mfr-libournais.com](http://www.mfr-libournais.com)

05 57 69 51 58

[mfr.libournais@mfr.asso.fr](mailto:mfr.libournais@mfr.asso.fr)

MFR du Libournais  
2, Tour Blanche 33230 LES EGLISOTTES

